



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0520

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Charly - Francheville - Givors - Grigny - Jonage - Lyon 3° - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Solaize - Tassin la Demi Lune**

objet : **Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives et non privatives d'assainissement collectif et non collectif - Délibération modifiant l'annexe à la délibération n° 2018-2820 du 25 juin 2018**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinez, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0520**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Charly - Francheville - Givors - Grigny - Jonage - Lyon 3° - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Solaize - Tassin la Demi Lune

objet : **Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives et non privatives d'assainissement collectif et non collectif - Délibération modifiant l'annexe à la délibération n° 2018-2820 du 25 juin 2018**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La révision en 2015 du zonage d'assainissement a permis d'identifier des rues ou quartiers particulièrement problématiques en matière d'assainissement non collectif (ANC), dits "points noirs". Dans ces secteurs, une ou plusieurs installations d'ANC ne sont pas conformes et portent atteinte à la salubrité (odeurs, écoulement superficiel, etc.) ou à l'environnement (pollution du milieu naturel).

La collectivité prévoit, dans ces situations, soit le maintien de l'ANC, avec demande de mise aux normes de l'installation, soit le raccordement de la voie privée à un réseau d'assainissement collectif existant ou à créer.

Pour répondre au besoin exprimé lors de la concertation avec les communes et maîtriser les extensions des réseaux d'assainissement public, la Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, les modalités d'attribution, dans des quartiers et voies privées listés dans une annexe à la délibération, d'une aide :

- à la mise en conformité des installations d'ANC,
- à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées existantes.

Par délibération du Conseil n° 2020-4155 du 20 janvier 2020, la Métropole a apporté quelques précisions concernant les bénéficiaires de l'aide, et complété la liste des voies et quartiers éligibles à l'aide, des travaux de construction de réseau et diagnostics d'installations d'ANC ayant permis d'identifier de nouveaux besoins.

II - Motifs conduisant à modifier la délibération et évolutions proposées

Depuis, les travaux de réseaux d'assainissement collectif sur le domaine public ou les diagnostics d'ANC réalisés ont permis d'identifier d'autres habitations dont la situation au regard de l'assainissement justifie l'octroi d'une telle aide.

Le dossier qui est présenté au Conseil a donc pour objet de compléter la liste annexée à la délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018 modifiée une 1^{ère} fois par délibération du Conseil n° 2020-4155 du 20 janvier 2020, en ce qu'elle concerne les voies privées et quartiers pouvant bénéficier d'une aide à l'assainissement. La liste complète est annexée au présent dossier. Pour l'ensemble de ces cas, il existe une forte attente d'aide de la part de propriétaires et des enjeux forts pour la Métropole à soutenir financièrement la réalisation des travaux de mise en conformité.

1° - Liste des quartiers dans lesquels sont identifiées des installations à réhabiliter car présentant des enjeux sanitaires et environnementaux

La liste des quartiers identifiés par le service public de l'ANC dans lesquels sont identifiées des installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement est complétée par les quartiers suivants :

- Charly, chemin de Vourles,
- Francheville, route de la Gare,
- Givors, La Cluzelle,
- Givors, Le Gobrand,
- Givors, route de Varissan,
- Givors, route neuve,
- Givors, allée de la Croix Louis,
- Givors, route de Rive de Gier,
- Givors, La Griotte,
- Grigny, chemin du Cimetière,
- Jonage, chemin du Rontay/chemin des Bruyères,
- Saint Genis Laval, rue des Grabellières,
- Saint Genis Laval, chemin de Bernicot,
- Saint Genis les Ollières, rue de la Cascade,

2° - Liste des voies privées à raccorder à un réseau public et nécessitant la création d'un réseau privé d'assainissement

La liste des voies privées nécessitant la création d'un réseau privé d'assainissement est complétée par les voies suivantes :

- Francheville, rue du Moulin du Gôt,
- Lyon 3°, impasse privée au droit du 51B rue Trarieux,
- Saint Genis les Ollières, allée des Jardins,
- Sainte Foy lès Lyon, allée des Bleuets,
- Saint Priest, rue des Chrysanthèmes/rue des Résédas,
- Solaize, chemin des Roches,
- Tassin la Demi Lune, allée des 4 Dames ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'extension du dispositif d'aide aux voies et quartiers suivants :

La liste des quartiers identifiés par le service public de l'ANC comme présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement est complétée par les quartiers suivants :

- Charly, chemin de Vourles,
- Francheville, route de la Gare,
- Givors, La Cluzelle,
- Givors, Le Gobrand,
- Givors, route de Varissan,
- Givors, route neuve,
- Givors, allée de la Croix Louis,
- Givors, route de Rive de Gier,
- Givors, La Griotte,
- Grigny, chemin du Cimetière,
- Jonage, chemin du Rontay/Chemin des Bruyères,
- Saint Genis Laval, rue des Grabellières,
- Saint Genis Laval, chemin de Bernicot,
- Saint Genis les Ollières, rue de la Cascade.

La liste des voies privées nécessitant la création d'un réseau privé d'assainissement est complétée des voies privées suivantes :

- Francheville, rue du Moulin du Gôt,
- Lyon 3°, impasse privée au droit du 51B rue Trarieux,
- Saint Genis les Ollières, allée des Jardins,
- Sainte Foy lès Lyon, allée des Bleuets,
- Saint Priest, rue des Chrysanthèmes/rue des Résédas,
- Solaize, chemin des Roches,
- Tassin la Demi Lune, allée des 4 Dames,

b) - la modification de l'annexe à la délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, modifiée par délibération du Conseil n° 2020-4155 du 20 janvier 2020,

c) - la poursuite du dispositif dans les conditions fixées par la délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, modifiée par délibération du Conseil n° 2020-4155 du 20 janvier 2020.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions d'aide approuvées par les délibérations du Conseil précitées.

3° - Les dépenses d'exploitation en résultant seront imputées sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - chapitre 67 - opérations n° 2P19O2183 et n° 2P19O2187.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.